



**ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Référence dossier : AT 059172 24 C0010
Déposée le : 08/04/2024
Avis de dépôt
affiché le : ... 08/04/2024
Par : MAIRIE DE DENAIN représentée par Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI
Demeurant à : 120 Rue de Villars
59220 DENAIN
Pour : Le remplacement de l'EPMR du Centre Pluri Accueil Municipal
Terrain sis à : ... 2 Rue Salengro – 59220 DENAIN

LE MAIRE

VU la délibération n° 22 en date du 15 décembre 2022, autorisant Madame Le Maire à déposer une demande d'autorisation de modifier un établissement recevant du public pour l'immeuble de l'ancienne Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 24 C0010 déposée le 08/04/2024 par la MAIRIE DE DENAIN représentée par Madame DUFOUR-TONINI Anne-Lise, Maire de Denain - 120 Rue de Villars, 59220 DENAIN et concernant le remplacement de l'EPMR du Centre Pluri Accueil Municipal- 2 Rue Salengro – à DENAIN,
VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,
VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,
VU le procès-verbal en date du 13 mai 2024 concluant à l'avis favorable de la commission de l'arrondissement de VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,
Considérant le procès-verbal en date du 8 avril 2024 concluant à l'avis défavorable de la sous-commission départementale d'accessibilité,
Considérant le refus du Préfet à la demande de dérogation aux règles d'accessibilité en date du 14 juin 2024,

ARRETE

Article 1. Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **REFUSES**.

Fait à DENAIN
Le 27 JUN 2024

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Par délégation du Maire

Jean-Pierre CRASNAULT
Adjoint au Maire



Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Lille d'un recours contentieux.